



Convention de partenariat 2019 avec l'association « Mr Power »

Entre les soussignés :

L'association Mr Power,

Hôtel de Ville, 47200 MARMANDE,
Représentée par son Président, M. Eric Van de Zande Lucas,

Et

Val de Garonne Agglomération,

Maison du Développement, Place du Marché, CS 70305 47213 MARMANDE CEDEX
Représentée par son Président, Daniel BENQUET,

Préambule :

Val de Garonne Agglomération apporte son soutien à l'association Mr Power depuis 2011 pour l'organisation du festival Garorock. Cette manifestation reconnue d'intérêt communautaire rayonne désormais sur le plan national et sur le plan international et permet un éclairage de notre territoire. En termes de développement local, le festival Garorock fédère un réseau d'acteurs économiques important et les initiatives de partenariats pour proposer des actions innovantes se multiplient.

En 2019, le festival Garorock prépare sa vingt-troisième édition et renouvelle sa demande de subvention. Outre la participation financière, Val de Garonne Agglomération participe à l'élaboration du festival en mettant à contribution ses services (moyens humains et techniques) dans le domaine des compétences de la collectivité.

Val de Garonne Agglomération souhaite mettre en œuvre des dispositifs et participer à des actions renforçant l'ancrage du festival sur le territoire, favorisant l'accès des habitants à la culture, valorisant l'image territoriale et les répercussions économiques, tout en ayant à cœur le respect de l'environnement.

Afin de répondre à la volonté partagée par Val de Garonne Agglomération et l'association Mr Power de développer le partenariat engagé, il est décidé de formaliser :

- le soutien financier de 60 000 € apporté par Val de Garonne Agglomération d'une part,
- les engagements de Val de Garonne Agglomération et de l'association Mr Power d'autre part.

Ceci préalablement exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque partenaire dans l'organisation du festival Garorock 2019.

Article 2- Description du projet

L'association Mr Power organise la 23^{ème} édition du festival Garorock du 27 au 30 juin 2019 à Marmande, Plaine de la Filhole.

Le Garorock, festival de musiques actuelles, propose en 2019 quatre jours de programmation. Le festival Garorock est devenu au fil du temps une référence pour les amateurs de musique, venus voir des valeurs sûres, mais aussi découvrir les grands groupes de demain.

Mr Power a fixé comme axes de développement, dans le cadre d'un projet culturel et artistique, les objectifs suivants :

- 1- Aide à la promotion des structures culturelles locales, en mettant à disposition un espace où celles-ci pourront présenter leurs actions à leur cœur de cible
- 2- Promotion des artistes en développement
- 3- Se hisser dans le top 3 des plus grands festivals en France et le 1^{er} de nouvelle Aquitaine

Article 3- Engagements de Val de Garonne Agglomération

Val de Garonne Agglomération s'engage à participer techniquement, logistiquement et financièrement à l'organisation de la vingt-troisième édition du festival Garorock qui se déroulera à Marmande, Plaine de la Filhole du 27 au 30 juin 2019.

Les services de la collectivité seront mis à disposition (personnel et matériel) dans le cadre des actions listées ci-dessous. Cette mise à disposition est faite à titre gracieux.

1- Coordination et interlocuteur

Laëtitia Mercadiel est l'interlocutrice de l'association Mr Power pour l'édition 2019 du Garorock. Elle est chargée de coordonner les différents services qui travaillent sur le festival.

Son investissement est estimé à 60 heures pour l'année 2019.

2- Service Transport : parkings, navettes

Val de Garonne Agglomération s'engage à organiser un système de desserte du festival, avec des navettes gratuites pour amener le public sur le site du festival à partir de parkings situés sur la commune de Marmande et des communes du territoire. L'objectif est de favoriser l'accès de tous au festival tout en garantissant leur sécurité.

- Navettes urbaines du 27 juin au 1 juillet desservant les parkings du festival.
- Navettes interurbaines du 28 juin au 30 juin desservant 12 communes du territoire.

3- Service voirie : accès et aménagement du site du festival

Val de Garonne Agglomération met à disposition le personnel et les moyens techniques afin d'aménager le site du festival ainsi que les accès.

La liste des travaux prévus :

- Entretien et remise en état de la voie d'accès technique et des voies stabilisées du site de la Filhole.
- Décaissement sol pour pose containers (8 emplacements de 6 x 2m) le 11 juin
- Excavations pour cuves WC camping le 25 juin
- Pose de bordures béton pour canaliser l'évacuation des douches le 25 juin
- Enlèvement des barrières sur le premier pont d'accès à la Filhole (côté rue de la cale) et mise en place de géotextile et revêtements temporaires pour permettre le passage des véhicules de secours du 27 juin au 3 juillet
- Réfection de chaussée sur l'accès depuis D813 et sur la route stabilisée de tour de site si nécessaire le 27 juin
- Transport sable et remise en état du terrain de pétanque le 20 juin
- Transport des 36 blocs bétons de l'espace exposition vers le site de la Filhole avec 50 lests métal
- Transport et mise en place des poteaux et blocs béton aériens
- Transport et prêt de 70 bordures de trottoir (type T2) sur palette, 1 pince à bordures du 9 juin au 7 juillet
- Enlèvement des plots (gabions) entre la voie de circulation et le parking ouest de la Filhole
- Fourniture et mise en place Enrochement de la voie reliant le rond-point RN113 à l'entrée technique (au niveau du croisement avec l'entrée technique le 27 juin).
- Une tonne à eau du 27 juin au 3 juillet
- Terrassement pour agrandissement Scène 3
- Fourniture et mise en place de signalisations pour gestion des trafics en agglomération à savoir : Mise en giratoire carrefour Estang. Neutralisation AV P. Gabarra. Pose de signalisation temporaire BD Meyniel. Création voie de bus sur AV Jean Jaurès + déviation sur J. JAURES depuis le carrefour de l'Estang jusqu'au giratoire de THIVRAS
- Pose de GBA pour sécurisation parking Gare SNCF + pose GBA en chicanes sur Rue de la Cale, Rue de l'observance et rue Filhole

Tous ces travaux se feront avec le matériel appartenant à VGA, aucune location extérieure ne sera prise en charge financièrement par la collectivité.

4- Service communication

Val de Garonne Agglomération s'engage à relayer les informations du festival sur ses supports et travaillera avec le service communication de la ville de Marmande pour valoriser l'image du territoire au travers d'actions de communication croisées à destination des festivaliers et des habitants du territoire.

Un support dédié sera créé à destination des festivaliers pour favoriser l'utilisation des navettes, transmettre les messages concernant l'accès au festival et sécurité.

Le service communication s'engage à faire valider les déclinaisons des créations Garorock auprès de l'équipe communication du festival.

Sur le plan institutionnel, VGA animera un stand mis à disposition par Garorock avec la ville de Marmande au cœur de l'espace VIP.

5- Service Economie : « Garo'Burgers »

Dans le cadre de sa compétence agricole, Val de Garonne Agglomération promeut les producteurs locaux. Un partenariat avec l'association des Fermes de Garonne®, accompagné par la chargée de mission agriculture, permettra de valoriser les produits du terroir auprès des festivaliers et de participer à la co-construction d'une image d'un festival « local ».

6- Service Equipements Aquatiques : Aquaval

Le complexe aquatique Aquaval propose aux festivaliers de bénéficier d'un tarif réduit : sur présentation du bracelet Garorock l'entrée est à 2,5 € au lieu de 4 €.

7- Service environnement : collecte des déchets

Val de Garonne Agglomération s'engage à organiser la logistique nécessaire à la gestion des déchets (collecte + traitement) sur le site de la Filhole :

- préparation, livraisons, retraits et lavage de bacs roulants, (environ 50),
- commande de sacs poubelle, (environ 60 000),
- traitement des déchets générés par le festival,
- recyclage d'environ 4 tonnes de verre,
- installation de colonnes à verre, (X14)
- collecte des ordures ménagères le lundi, jeudi et samedi avec le secteur centre-ville de Marmande et collecte du tri, s'il y en a, le mardi avec ce même secteur
- collecte exceptionnelle des ordures ménagères et recyclables pendant le festival
- mise en place de bennes 30m3 et gestion des rotations.
- participation aux réunions préparatoires,
- quantification de la production de déchets générés lors du festival.

8- Financement

Val de Garonne Agglomération s'engage à verser à l'association Mr Power une subvention de 60 000 € pour l'organisation du festival Garorock 2019.

Le versement de la subvention est conditionné à la signature de la présente convention et s'effectuera comme suit :

- 30 000 €, soit 50% du montant de la subvention, suite à la signature de la présente convention,
- le solde sera versé sur présentation du bilan moral et financier (comportant la valorisation des prestations en nature fournies par Val de Garonne Agglomération) à l'issu de la manifestation.

Article 4- Engagements de l'association :

Afin de coordonner le festival Garorock dans les meilleures conditions avec les services de Val de Garonne Agglomération, l'association Mr Power s'engage à :

- rechercher et obtenir des co-financements,
- rechercher et créer des partenariats,
- valoriser et animer le territoire,
- favoriser les échanges économiques avec le tissu industriel et commercial du territoire,
- détacher Céline Perrin, chargée de projet dédiée, qui travaillera en lien avec le coordonnateur de VGA.

Les actions listées ci-dessous, sauf mention spécifique, sont faites à titre gratuit.

- **Organisation spatiale de l'espace**

L'association Mr Power s'engage à transmettre à VGA avant le 30 avril 2019 les plans d'occupation globaux et complets de l'entrée du festival (zone de contrôle camping) jusqu'aux espaces scènes /VIP/Espaces gourmands, notamment le plan d'implantation des bennes et des containers.

- **Préservation du site de la plaine de la Filhole :**

L'association Mr Power s'engage à :

- désigner Frédéric Roland comme référent propreté pour la coordination de cette mission avec le service environnement de VGA,
- mettre à disposition un nombre de bénévoles suffisant et formés pour la bonne conduite de cette mission,
- veiller au rôle de coordination de la structure mandatée le nettoyage du site pendant et après le festival.

- **Transport :**

Mr Power s'engage à communiquer régulièrement au coordonnateur de VGA le nombre d'entrées vendues en billetterie pour une bonne gestion des moyens mis en place par le prestataire des transports.

- **Communication :**

Mr Power s'engage à :

- Développer les moyens de communication (site internet, newsletter, réseaux sociaux) et à traiter des actions portées par VGA sur ses supports imprimés et web.
- Mettre à disposition un espace face aux scènes pour l'installation du stand VGA et Ville de Marmande dans l'espace VIP,
- Inscrire dans le cadre de « l'habillage vierge » GAROROCK pour la scène principale la dénomination « GAROROCK à Marmande, en Val de Garonne », si aucun sponsor n'a réservé l'emplacement,
- Mettre à disposition des emplacements sur les tours Layher dans l'enceinte du festival pour la communication Ville de Marmande et VGA,

- Transmettre au service communication de VGA les statistiques d'accès réalisées pour les entrées VIP (stand Mairie et VGA),
- Faire apparaître les logos de VGA et de la Ville de Marmande ainsi que le GaroPratik sur l'application Garorock et sur le site internet du festival,
- Réaliser via l'application Garorock des notifications push sur services / évènements proposés par l'Agglo en lien avec le Festival : navettes Garorock, Garoburger, tarifs spécifiques Aquaval, éventuelles animations sur site.
- Réaliser via le Facebook de Garorock, et selon la ligne éditoriale de ce dernier, des partages des posts Facebook de VGA ou de la Ville de Marmande ayant un lien avec le Festival
- Maintenir les invitations réalisées en 2018 pendant le festival (par Garorock) des élus communautaires (1 soir VIP & 4 soirs VIP pour les 15 VP) et des agents mobilisés sur le festival VIP et/ou TECH 4 jours (liste définitive remise 1^{ère} semaine de juin 2019), dans le même volume que 2018
- Mettre à disposition les écrans géants du festival pour diffusion d'une vidéo VGA/Ville de Marmande de 30 secondes (sans son)
- Proposer à VGA la possibilité d'organiser un temps fort sur le camping, à destination des festivaliers
- Proposer à VGA des prix similaires à 2018, soit le tarif grand public, pour l'achat de places pour l'organisation de son concours interne.

- **Cadre budgétaire :**

L'association Mr Power s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé, à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives concernant le personnel, notamment en matière salariale. Mr Power s'engage à s'attacher les services d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes pour le suivi de sa comptabilité.

- **Législation :**

L'association Mr Power s'engage à respecter la législation en vigueur concernant l'organisation de manifestations culturelles.

- **Assurances :**

L'association Mr Power souscrit une assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées et les risques locatifs.

L'association Mr Power s'engage à fournir l'attestation correspondante à Val de Garonne Agglomération dès la signature de la présente convention.

Article 5- Avenant

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci ne conduisent à la remise en cause des objectifs généraux fixés dans l'article 2.

Article 6- Evaluation de la présente convention

Une réunion interservices sera organisée de façon à mesurer et évaluer les actions mises en place.

L'association Mr Power fournira un bilan financier, ainsi qu'un rapport moral à Val de Garonne Agglomération suite à la manifestation. Dans le bilan, seront valorisées les heures des personnels de VGA mis à disposition ainsi que les coûts des actions portées par l'agglomération (achats, travaux en régie...). Ces éléments seront transmis à l'association suite à la réunion interservices.

Article 7- Durée, Résiliation

La présente convention est conclue pour l'année 2019, elle prendra effet dès sa signature. Elle prendra fin lorsque toutes les obligations qui en découlent seront remplies.

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure en cas de non-respect des engagements réciproques.

Article 8 - Inexécution

En cas d'annulation du festival, Val de Garonne Agglomération demandera le remboursement de l'acompte versé (article 3-7).

Article 9 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, et après épuisement des voies amiables en vigueur, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 10 - Signatures

En foi de quoi les parties ont signé en deux (2) originaux et déclarent avoir reçu le document ainsi qu'en annexe "la valorisation indirecte pour le festival Garorock 2019" qui fait partie intégrante de la convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

À Marmande, le 16 mai 2019,

Le Président de Mr Power,

**Le Président de Val de Garonne
Agglomération,**

ERIC VAN DE ZANDE LUCAS

DANIEL BENQUET